

Nom et prénom de l'enfant _____

Matricule

Maison Relais	<input type="checkbox"/> An der Schwemm	<input type="checkbox"/> Baltzing	<input type="checkbox"/> Boudersberg	<input type="checkbox"/> Brill Lenkeschléi
	<input type="checkbox"/> Deich	<input type="checkbox"/> Gaffelt	<input type="checkbox"/> Italie	<input type="checkbox"/> Lenkeschléi
	<input type="checkbox"/> Ribeschpont	<input type="checkbox"/> Strutzbiërg	<input type="checkbox"/> Waldschoul	<input type="checkbox"/> Wolkeschdahl

INSCRIPTION PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ 2024

	15/07 - 19/07					12/08 - 16/08					19/08 - 23/08				
	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE
Accueil 1 06h30-07h00															
Accueil 2 07h00-08h00															
Accueil 3 08h00-09h00															
Accueil 4 09h00-12h00															
Restauration 12h00-14h00															
Foyer 1 14h00-17h00															
Foyer 2 17h00-18h00															
Foyer 3 18h00-19h00															

	26/08 - 30/08					02/09 - 06/09					09/09 - 13/09				
	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE
Accueil 1 06h30-07h00															
Accueil 2 07h00-08h00															
Accueil 3 08h00-09h00															
Accueil 4 09h00-12h00															
Restauration 12h00-14h00															
Foyer 1 14h00-17h00															
Foyer 2 17h00-18h00															
Foyer 3 18h00-19h00															

ACTIVITES DE VACANCES

- 1^{ère} semaine 22.07.2024 – 26.07.2024
- 2^e semaine 29.07.2024 – 02.08.2024
- 3^e semaine 05.08.2024 – 09.08.2024

Pendant la période des **activités de vacances**, les inscriptions se font pour une semaine entière. Un total de 3 heures par jour sera facturé selon le tarif de votre CSA. Les menus à midi sont offerts.

Le plan hebdomadaire des activités est présenté chaque lundi à 9h00. Les enfants doivent être présents chaque lundi avant 9h00 afin de choisir les activités auxquelles ils souhaitent participer.

Cette fiche est à remplir pour la totalité de sa période et est **à remettre jusqu'au vendredi 10.05.24 inclus**, soit par courriel à l'adresse maison.relais@dudelange.lu ou au SEA au bureau 7 (rez-de-chaussée) à l'Hôtel de Ville. L'annulation ou le changement des plages horaires est possible jusqu'à la date délai de remise de cette fiche auprès du SEA. Il est possible d'excuser l'enfant par la remise de la fiche « excuses mensuelles » et ces périodes excusées ne sont pas facturées si la date limite de remise de la fiche est respectée. Passé ce délai la modification ou l'annulation doit être attestée par une pièce justificative sinon les plages d'inscription seront facturées.

La fiche d'inscription remise dans le délai fait office de confirmation.

Par la présente signature de sa demande, le demandeur donne explicitement l'autorisation à la Ville de Dudelange d'utiliser les données de ce formulaire dans le cadre de l'organisation des structures d'accueil communales. De plus amples informations peuvent être trouvées dans la déclaration sur la protection des données privées : <https://www.dudelange.lu/index.php/notice-legale> (contact: dpo@dudelange.lu). Une copie de la notice d'information pour les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre de l'organisation des structures d'accueil communales est disponible en version papier à l'administration du service d'éducation et d'accueil, Hôtel de Ville, rez-de-chaussée, bureau 7.

réservé à l'administration

Nom, prénom, date et signature: